



Département de l'AVEYRON
Arrondissement de MILLAU
Commune de SAINT LEONS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Interdiction temporaire de la circulation et du stationnement sur l'intersection des routes de la croix de Millau, de la route de Saint Beauzély et de la rue Jean Henri Fabre en vue de la réalisation d'un mur de soutènement et l'aménagement du carrefour entre la RD529 et le centre bourg

Le Maire de Saint-Léons,

- Vu l'article L.2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales Réglementant la circulation des véhicules
- Considérant la nécessité d'interdire la circulation de ces voiries pour des raisons de sécurité pendant les travaux
- Considérant la nécessité d'interdire le stationnement sur les mêmes voiries

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite du vendredi 04/06/2021 8h00 au samedi 05/06/2021 12h.

Article 2 : Le stationnement sera interdit du vendredi 04/06/2021 8h00 au samedi 05/06/2021 12h.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vezins.

Fait à Saint-Léons, le 01/06/2021.
Le Maire, Jean-Michel ARNAL.

